

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
COMTÉ DE MONTMAGNY-L'ISLET**

Séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cyrille-de-Lessard, comté de Montmagny-L'Islet, tenue à l'Édifice municipal, ce **mercredi, 18 décembre 2013** à 20 heures.

Étaient présents:

Madame	Sonia Laurendeau	Messieurs	Pierre Dorval
			Serge Guimond
			Clermont Bélanger
			Roger Lapierre
			Nelson Cloutier

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de Monsieur Luc Caron, maire.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le maire ouvre la séance.

2. Ordre du jour

2.1 Acceptation

242-12-2013

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par : Monsieur Pierre Dorval

Appuyé par : Madame Sonia Laurendeau

Et unanimement résolu : -

D'accepter l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
 - 2.1 Adoption
3. Prévisions budgétaires- Exercice financier 2014
 - 3.1 Adoption
4. Période de questions
5. Levée de la séance
 - 5.1 Résolution

3. Prévisions budgétaires- Exercice financier 2014

3.1 Adoption

243-12-2013

Adoption des prévisions budgétaires- Exercice financier 2014.

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du *Code municipal* ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES-2014

REVENUS		
	2014	2013
Taxes	-765 799	-746 609 \$
Paielement tenant lieu de taxes	-68 928	-68 806 \$
Transferts	-131 900	-279 000 \$
Services rendus, impositions de droit, amendes & pénalités, intérêts, autres revenus	-15 669	-15 836 \$
Total des revenus	-982 296	-1 110 251 \$

CHARGES		
	2014	2 013
Administration générale	277 488	293 103 \$
Sécurité publique	95 611	99 152 \$
Transport routier	394 594	468 339 \$
Hygiène du milieu	149 465	141 590 \$
Santé et bien-être	0	7 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	50 331	45 383 \$
Loisirs et culture	28 360	36 290 \$
Frais de financement	10 700	11 500 \$
Conciliation à des fins fiscales	-24 253	7 894 \$
Total des charges et des éléments de conciliation pour fins fiscales	982 296	1 110 251 \$

IL EST, PAR CONSÉQUENT,

Proposé par : Monsieur Serge Guimond

Appuyé par : Monsieur Nelson Cloutier

Et unanimement résolu :

D'adopter le budget de l'année financière 2014 tel que décrit ci-haut.

DE puiser à même l'excédent de fonctionnement non affecté une somme de 30 000\$ à des fins fiscales.

4. Période de questions.

Conformément à l'article 150 du *Code municipal*, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

5. Levée de la séance

5.1 Résolution

Levée de la séance.

Il est proposé par Monsieur Roger Lapierre que la séance soit levée. Il est 20h15.

244-12-2013

Luc Caron, maire

Josée Godbout, sec.-trésorière